:COMITÉ : ………………………………………………………………..

LOGO

|  |  |
| --- | --- |
| Téléphone : | Email :  |

**Adresse** …………………………………………………………………………………………

# FICHE D’APPEL À CANDIDATURE INDIVIDUELLE

# OLYMPIADE 2024 - 2028

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS

# CONDITIONS D’ELIGIBILITE

**Art. 9 des statuts de comité et Art. 6 du règlement intérieur fédéral**

Conformément aux dispositions de l’article 6 du règlement intérieur fédéral, **l’assemblée générale qui procède à l’élection du comité directeur du comité** **désigne pour la durée de l’olympiade deux (2) représentants des enseignants, une femme et un homme.**

Chaque représentant doit :

* être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l’organisme qui l’élit ;
* ne pas faire l’objet d’une interdiction de droit de vote ou d’éligibilité en vertu de l’article 131-26 du code pénal ;
* être titulaire d’un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l’enseignement d’une discipline fédérale ;
* être titulaire d’une carte professionnelle en cours de validité ;
* être en exercice au moment de son élection.

# IDENTITE - FONCTION

**CANDIDAT(E)**

NOM Prénom Sexe ……..

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité

Profession

) portable Email-**@**

N° de licence *de la saison en cours*

Club d’appartenance où l’enseignant est licencié N° d’affiliation du club

Club où l’enseignant exerce N° d’affiliation du club

Diplôme d’enseignant (joindre copie) :

N° du diplôme :

N° carte professionnelle (joindre copie) :

Grade Date d’obtention du grade

**FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS**

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

**FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS**

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

**AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES**

**ATTESTATION – cocher les réponses correspondantes**

Le (la) soussigné(e) certifie :

* être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l’organisme qui l’élit ;
* ne pas faire l’objet d’une interdiction de droit de vote ou d’éligibilité en vertu de l’article 131-26 du code pénal ;
* être titulaire d’un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l’enseignement d’une discipline fédérale ;
* être titulaire d’une carte professionnelle en cours de validité
* être en exercice au moment de son élection.

Fait à le Signature

## A compléter par le Comité

# DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l’Article 10 des statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L’ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE** …………………………… (date de dépôt).

Le dépôt de candidature peut s’effectuer :

* Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt délivré sur place à l’adresse suivante :

* Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l’adresse suivante :

***dans ce cas le cachet de la poste de la date d’envoi de la LR / AR fera foi.***

## Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le

reçue par : q lettre recommandée avec accusé de réception

 q déposée au comité contre récépissé

Signature

Visa de réception en qualité de